



# DUATHLON D'HALLOWEEN

Le duathlon d'Halloween est organisé par le club de Vitrolles Triathlon. Il se déroulera dans le parc du Griffon sur la commune de Vitrolles. L'épreuve est inscrite au calendrier des épreuves FFTRI 2022 et se déroule le dimanche 23 Octobre 2022. Le duathlon est une discipline qui consiste à enchaîner une épreuve de course à pied, une épreuve de vélo et une épreuve de course à pied.

**Art. 1 :** L'important c'est de participer, et de finir sa course, en respectant les autres concurrents, le corps arbitral et les bénévoles qui permettent la mise en place de cette manifestation.

## **Art 2 :** Les Courses

- Course 6-9 ans : Départ 14h : 250m/1000m/250m
- Course 8-11ans : Départ 14h30 : 500m/2000m/500m
- Course 10-13ans : Départ 15h : 750m/5000m/750m
- Course 12-19 ans : Départ 15h30 : 1000m/6000m/1000m

L'organisateur se réserve le droit de retarder les courses de quelques minutes pour le bon déroulement de l'après midi.

## **Art 3 :** Horaires

Retrait des dossards : 12h à 13h30

## **Art. 4 :** Inscription

Les inscriptions sont limitées à 200 places ( 50 places pour chaque distance ). La date limite des inscriptions est fixée au plus tard le Jeudi 20 Octobre 2022 et devra se faire obligatoirement sur le site internet du chronométrateur kms. Il n'y aura aucune inscription sur place. Aucune inscription ne sera acceptée si elle n'est pas complète. En cas de désistement les droits d'inscription resteront acquis par l'organisation.

L'épreuve 6/9ans est ouverte aux enfants mini poussins et poussins- limitée à 50 participants.

L'épreuve 8/11ans est ouverte aux enfants pupilles- limitée à 50 participants

L'épreuve 10/13 ans est ouverte aux enfants benjamin(es)- limitée à 50 participants

L'épreuve 12/19 ans est ouverte aux enfants à partir de la catégorie minime - limitée à 50 participants

## **Art. 5 :** Retrait des dossards

Le retrait des dossards pour l'ensemble de la manifestation se fera entre 12h - 13h30 pour l'ensemble des courses. Lors de la remise du dossard, les enfants et adultes doivent émarger sur la feuille d'émargement en justifiant de leur identité (pièce d'identité, passeport, témoignage des parents,...) Les athlètes non licenciés FFTRI devront s'acquitter d'un PASS Compétition (2€) à remplir lors du retrait du dossard. Les athlètes non licenciés FFTRI devront fournir un certificat médical de non contre-indication à la pratique du duathlon en compétition de moins d'un an à la date de l'épreuve, présenter l'autorisation parentale pour participer à la manifestation et une autorisation parentale pour un prélèvement nécessitant une technique invasive lors d'un contrôle anti-dopage concernant les mineurs ou les majeurs protégés. Il sera remis à chaque concurrent 1 dossard. La ceinture porte dossard 3 points est obligatoire pour cette épreuve, un seul dossard sera fourni pour la totalité de l'épreuve. Les épingles de sûreté pour fixer les dossards ne sont pas fournies.



### **Art. 6 : Réglementation et Briefing d'avant course**

Le duathlon est une discipline qui consiste à enchaîner de la course à pied, du vélo et de la course à pied en passant par une zone de transition. Tous les concurrents s'engagent à respecter la réglementation sportive de la FFTRI et les instructions données lors du briefing d'avant course par l'organisateur et l'arbitre principal.

Course à pied : La course se déroulant en pleine nature, il est strictement interdit de jeter ses déchets (gels, bidons...) en dehors des zones de propreté. Un ravitaillement pour les concurrents à l'arrivée et une buvette seront prévus . Les Vélos seront déposés dans l'aire de transition avant la course et pourront être récupérées après la course si la suivante n'a pas encore débutée. Le dossard non plié doit être placé sur le devant en course à pied et sur le derrière en vélo. Tout accompagnement par un tiers est interdit. Il n'est pas autorisé de se faire aider, toute la course se déroule sans aide extérieure. Seuls les concurrents, les arbitres et les organisateurs peuvent pénétrer dans la zone de transition. Les athlètes sont responsables de la comptabilisation du nombre de tours à effectuer.

### **Art. 7 : Tarifs Courses**

6-9, 8-11,10-13 et 12-19 : 7 euros pour les licenciés FFTRI et 9 euros pour les jeunes non licenciée ( pass compétition)

### **Art. 8 : Modification/Annulation**

L'organisation se réserve le droit de modifier le parcours si les circonstances l'y contraignent. Dans toute hypothèse d'annulation ou d'interruption définitive de l'épreuve pour toute raison hors du contrôle de l'Organisateur, et, en particulier, tout cas de force majeure, toutes décisions des autorités publiques (en particulier motivée par des raisons de santé publique, de sécurité ou de préservation de l'ordre public), tous risques d'intempéries ou intempéries avérées, l'Organisateur n'encourra aucune responsabilité quelle qu'elle soit à l'égard des concurrents, les frais d'inscriptions ne pourront être remboursés, mais une réduction nominative de 50% sera appliquée pour la prochaine édition du duathlon d'Halloween. Les concurrents renoncent d'ores et déjà à toute réclamation ou demande de remboursement quelle qu'elle soit du fait de ces cas d'annulation ou d'interruption. Dans l'hypothèse ou un athlète inscrit se trouve dans l'incapacité de participer à l'épreuve il n'y aura pas de remboursement, cependant s'il fournit un justificatif valable (ex : certificat médical) l'organisateur offrira une inscription gratuite pour l'édition 2023.

### **Art. 9 : Assurance/Responsabilité**

Les concurrents sont couverts par l'assurance de la FFTRI pour les licenciés, ou par le Pass-journée FFTRI pour les non licenciés. Un certificat médical sera demandé aux non licenciés FFTRI avec la mention duathlon en compétition ou sport en compétition. Les participants mineurs sont inscrits obligatoirement par leurs parents. L'organisation décline toutes responsabilités en cas d'accidents, de perte et/ou de vol de matériel.

### **Art. 10 : Sécurité**

La sécurité sur les parcours est assurée par des signaleurs et les secours sont sous la responsabilité d'un organisme agréé.

### **Art. 11 – Récompenses et remise de prix**

Récompense les trois premiers Homme et Femme de chaque catégories. A partir de 16h30.

### **Art.12: Droit à l'image**

La signature du bulletin d'inscription autorise le Vitrolles triathlon à utiliser toutes vidéos/photos prises durant l'épreuve à des fins de promotion de cette manifestation.

